



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/21241\*  
10 avril 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 6 AVRIL 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE NAMIBIE

La Namibie étant devenue indépendante le 21 mars 1990, et dans le prolongement des entretiens constructifs que nous avons eus à Windhoek sur un certain nombre de questions urgentes, notamment l'admission de la Namibie à l'Organisation des Nations Unies, je voudrais par la présente déposer une demande conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies.

Convaincue que cette demande sera agréée, la République de Namibie s'engage solennellement à accepter et à remplir les obligations de la Charte.

Le Gouvernement de la République de Namibie vous serait à cet égard très reconnaissant de bien vouloir veiller à ce que sa demande soit examinée en toute diligence pour permettre à la délégation namibienne de participer aux travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement économique, qui se tiendra du 23 au 28 avril 1990.

Le Président de la République de Namibie,

(Signé) Sam NUJOMA

-----

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.